



# Lettre du castor

N° 31

mars 2009



## LE LOIRET "HORS LA LOI" ?

**"RIDEAU : PAS DE JUSTICE !" ; "DÉNI DE JUSTICE" ; "CIRCULEZ, YA RIEN À VOIR !" ; "TROP C'EST TROP !" "AARHUS DIT BLANC, NANTES DIT NOIR" ; "QUOUSQUE ABUTERE...?"**

Avec la colère froide qui nous habite, les titres vengeurs se bousculent à notre esprit en grand nombre (comme un nuage d'Hirondelles) quand il s'agit de parler du jugement qui nous a été annoncé à Nantes le 24 février dernier ! Simple amertume de perdant ? Non, car "normalement", c'est à l'issue d'une confrontation des arguments des parties, et s'il est reconnu qu'un des moyens des requérants est valable, que la justice se prononce : la balance peut s'arrêter du mauvais côté, mais au moins son fléau était libre, la justice a fonctionné.

Ici, pas de jugement, mais une simple et incroyable déclaration "d'irrecevabilité" du recours... Alors même que ce dernier, reçu par la justice administrative il y a trois ans et demi, a fait l'objet d'une douzaine de mémoires, et même d'un jugement de première instance, sans que cette prétendue "irrecevabilité" ait été le moyen évident et immédiat de neutraliser cette procédure. **Nous sommes bien maintenant confrontés à un adversaire "hors la loi"**, puisqu'en dehors du Préfet qui a toutes les raisons de ne rien faire sinon de le caresser dans le sens du poil, personne n'a le pouvoir d'interrompre ses tricheries obstinées, lesquelles en l'occurrence durent depuis treize ans ! Rappelons nous, nous avons déjà été déboutés de la même manière il y a presque dix ans, après deux ans de procédure, par la grâce de la célèbre "écologiste" Corinne Lepage dont le cabinet d'avocat défendait ... le promoteur du projet destructeur, le Conseil Général du Loiret !

(suite en page 2)



### **160 000 000 € : ERIC DOLIGÉ VIT AU DESSUS DE NOS MOYENS**

19 mars 2009 : jour où la France du refus défile par millions dans les rues des grandes villes. Et jour où le Président Doligé fait voter à "son" assemblée, en l'absence temporaire du seul opposant parti deux heures à la manif, la somme monstrueuse de **160 000 000** d'Euros pour les routes. Ce genre de "crasse" mesquine donne la mesure exacte du personnage ! Cela inclut **106 000 000 d'Euros** (coût ancien, très sous-estimé, notamment en ce qui concerne les fondations) pour le projet de Mardié largement désavoué par les électeurs du canton passé au Vert ! Toutes les farces sont au rendez-vous à l'assemblée ce jour là : on présente comme contribuant à la "relance" des projets qui ne se feront pas avant des années... et même jamais. Et on appelle à la rescousse le "Développement durable" pour justifier le PPP. C'est aujourd'hui, et c'est dans le Loiret. Qui se verrait bien "I le de France" ! (Cf. aussi page 4)

(suite de la page 1)

Pourtant, aujourd'hui plus que jamais,, si l'on veut rester en "Res-publica" et ne pas sombrer dans la "dictature bananière", il faut d'urgence rétablir la **transparence de l'action publique**, la traçabilité des actes de l'exécutif territorial ; et sortir sans délai d'un système institutionnel féodal, de vassalités qui autorisent les abus d'autorité et les procédures disons... approximatives, les dissimulations et les mensonges d'un **pouvoir local d'une autre époque !**

**C'est précisément l'esprit de la Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France il y a plus de dix ans et intégrée au droit européen, qui concerne le champ des combats pour l'environnement. Mais quand il s'agit de la justice "à la lettre", nos juges continuent d'invoquer des jurisprudences surannées, témoignages du détournement passé de nos lois républicaines sous la pression et au service des puissants.

Le **déni de justice**, notamment quand il vient s'ajouter à l'inégalité et à l'injustice sociale, est le ferment du mépris des lois, de l'incivisme, et peut conduire à la révolte, à l'anarchie voire à la révolution qui prive de libertés. Il y a ici une forteresse toujours menaçante qui nous domine, qui brime nos libertés.

**Une forteresse à abattre ! Puisse l'Europe, qui pour le moment a été la seule à nous écouter, à nous entendre et à nous donner raison... Puisse l'Europe, disais-je, venir à la rescousse pour en faire tomber définitivement les murs !**

Le pouvoir actuel s'affiche comme un exceptionnel réformateur. Ici, qu'attend-on ? Appliquer un traité signé, c'est facile... A moins que cela ne dérange **les pouvoirs...**



### **Quand les projets du Département s'autodétruisent... et détruisent d'autres projets !**

Une bonne partie de la levée qui borde le sud de la Loire à la sortie de Sandillon en allant vers Jargeau est classée "ZNIEFF", pour l'intérêt particulier que présentent ses talus concernant la faune et la flore. Le grandiose projet "Loire à vélo", longue piste cyclable parallèle à la Loire, doit emprunter la levée en question. Seul problème : pour obtenir le soutien de la Mairie de Darvoy qui était opposée à son Projet, Eric Doligé lui a concédé de passer **à l'intérieur de la levée, le long de celle-ci.**

#### **Un futur enfer pour les cyclistes !**

Entre cette levée et la Loire, c'est le secteur des "Boires" : d'anciennes carrières, "zones humides" reliées épisodiquement à la Loire, et isolées en période d'étiage. Certaines sont devenues des héronnières et des Castors s'y sont installés. Au point que la Maison de la Loire, en impliquant des écoliers, a aménagé il y a quelques années un grand circuit de "découvertes ligériennes" balisé de magnifique panneaux. Elle y organise tous les ans de nombreuses sorties guidées. Le tout subventionné par Région, Mission Val de Loire, Etat (DIREN), Pays, Ville de Jargeau, La Ligérienne... et célébré par la presse !

#### **Isolé par la proche déviation au sud, cet équipement serait mort !**

Dans le guide "**OÙ VOIR LES OISEAUX 200 km autour de Paris**", publié chez Nathan sous l'égide de la LPO en 1990, le bord de Loire entre Jargeau et Sandillon dont nous parlons est une des sept zones répertoriées dans la Région Centre pour l'intérêt de son avifaune (Sternes, Limicoles, Hirondelles de rivage, Canards, Harles et Grèbes, Vanneaux, Rapaces...)



# Devant la justice Administrative : quels griefs avons nous contre la décision E 01 du 9/03/05 du CG45 ?

En 2005, l'exécutif départemental avait fait voter le passage de la déviation "à l'ouest". Mais il y avait encore **deux variantes** sur le tracé au sud de la D960 et le franchissement de la Loire : V2 sur Saint-Aignan près de Saint-Denis-de l'Hôtel, V2bis au milieu du domaine de Latingy.

- Les élus de l'Assemblée départementale, qui est souveraine, avaient voté que l'arbitrage final entre les variantes V2 et V2bis se ferait **au vu des résultats des investigations géologiques**, Mais un an après, bien qu'il n'ait jamais été envisagé d'autres études ou d'autres critères pour ce choix, le Président Doligé leur faisait voter le choix de V2 bis, le tracé le moins favorable du point de vue géologique, sur toute une série d'autres critères... Et avec d'autres mensonges ! **C'est en cela que nous affirmons la présence d'un "excès de pouvoir"**.

- Dans la première partie du programme de sondages, les géologues avaient rencontré un terrain particulièrement problématique : la Loire circule ici en bonne partie dans un lit souterrain qui conduit aux Sources du Loiret. Ce fleuve souterrain est alimenté entre Jargeau et Bou par de nombreux "bîmes", effondrements du fragile lit calcaire. Du coup, les sondages avaient du être approfondis, et l'ingénieur géologue sur le terrain indiquait que les fondations devraient être descendues à au moins... 35 m de profondeur ! Le retard pris par l'étude géotechnique risquait de faire perdre plusieurs mois, voire un an : insupportable ! Le Département arrêta donc les travaux, malgré la **non-réalisation des sondages prévus dans le lit de la Loire !** Les conclusions demandées aux experts devenaient incertaines, et faute de résultats complets et cohérents, ceux-ci pouvaient difficilement rendre un arbitrage parfaitement net entre les deux variantes.

- " Les conclusions de l'étude du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Blois (...) " ont souligné " la préférence technique donnée par celui-ci au tracé V2 " ont reconnu les juges de première instance. Loin de souligner cette préférence, la note de présentation remise aux élus pour obtenir leur vote la transformait en "égalité", **rendant inopérant le critère unique qui devait être déterminant pour le choix.**

- Du coup, cette note justifiait le choix de V2bis par une "comparaison multicritères" des deux tracés... **plus que contestable**. Non contente de neutraliser le critère géotechnique, **elle mentait délibérément en ce qui concerne les impacts sur le milieu naturel !** Sujet d'importance majeure s'il en est puisqu'entretemps, Bruxelles a mis en garde sur les violations de NATURA 2000 par ce tracé. La "Note de présentation" a servi aux élus une **contre-vérité avérée**. Gaudriot Auvergne, son rédacteur, reconnaît disposer des "principaux éléments" du rapport des Naturalistes Orléanais appelé "Étude d'incidence NATURA 2000". Mais conclut : "**Variante V2 bis plus favorable**" alors que **ce rapport des experts naturalistes conclut tout au contraire que "seul le tracé V2 est acceptable" !**

**Excès de pouvoir dans le non-respect d'un vote antérieur, tricherie sur le critère géologique pour le contourner, mensonge sur le critère du patrimoine naturel pour l'inverser : peuvent-ils donc tout se permettre impunément ?**



**Les pov's naturalistes de BIOTOPE piégés par les effets cumulatifs...  
... des erreurs commises par le Conseil Général !**

On aurait du les prévenir : c'est jamais un bon plan de travailler pour le CG45... Prenez l'exemple de la déviation de Mardié : le BETURE infra a disparu ; Gaudriot a fait faillite ; Saunier a jeté l'éponge après avoir bouffé sa culotte ; et ne parlons pas de ces pauvres Naturalistes Orléanais, ils pleurent encore d'avoir imprudemment commis l'Étude d'incidence NATURA 2000 qui n'a pas plu à M. Doligé : ils se sont fait marcher sur la tête sans oser même protester, leurs conclusions avaient seulement été inversées par Gaudriot dans la "note de présentation" donnée aux élus pour obtenir leur vote (Cf. ci-dessus).

Pour Biotope, on leur souhaite bien du plaisir, mais c'est mal barré ! L'étude qui leur est confiée n'est pas la bonne, celle qui devrait répondre à la demande de Bruxelles concernant les "effets cumulatifs" des quatre ponts programmés dans l'Orléanais sur les milieux naturels et les espèces du Val de Loire. Le programme de travail squelettique validé par la DIREN ne signifie rien, sauf probablement l'idée de tenter de valider le choix "inenvisageable", pour l'EIE, du franchissement à Mardié. La réunion de lancement est un "bide". Et l'Arrêté préfectoral censé permettre à Biotope de rentrer sur les propriétés privées pour compter les petits zoiseaux est "périmé de plein droit" depuis le 7 février (s'ils viennent chez vous, appelez les Gendarmes !). Mais le Castor n'est pas rancunier : si vraiment ils veulent tout savoir sur Mardié, on leur file nos "contre-inventaires" !



## 16<sup>e</sup> épisode Borloo-Doligé.env.fr : "T'as vu ça... J'suis capable de leur en faire avaler un maxi... en cati-mini !"

Résumé des épisodes précédents : visé par Grenel et pas chouchou d'Bruxelles, Ed Toutenkamion cherche à sauver ses ppponts. Des insoumis osent dézinguer publiquement ses bobards. Aux élections, il avale quelques couleuvres... mais persiste à ne rien changer. Alors que 603 eurodéputés réclament des mesures concrètes aux Z'authorités, PP paralysé pense s'en sortir en refilant sone bébé à un PPP. Cauchemar, le PPP Loiretanic se fracasse sur un ppetit glaçon ! Et Borloo lui coupe les "mauvaises herbes" sous le pied ! Mais pour sortir de la crise, il faut routier plus pour circuler moins : combien ça coûte ?

- (Bobo) Vraiment, je vois que tu es un bon élève du Président : tu en mets un paquet pour la relance de sortie de crise, en misant un max sur les routes du progrès durablement automobile...

- (PP Ed, suffisant...) *Oui, c'est vrai, je suis assez bon ! Un "golden boy" en somme, un vrai "trader" capable de vendre des vessies pour des lanternes. Regarde : je fais adopter à mes Doliconseillers un budget de 7 millions d'euros pour la fluidité routière, puis sous prétexte de favoriser la relance par l'investissement je le fais passer sans coup férir à 160 millions pour prendre en compte les projets (dont personne ne veut d'ailleurs) des déviations de Donnery et de Mardié. Mais en fait, ça me coûte pas grand chose puisque c'est un loyer pour trente ans, on n'est même pas propriétaires d'ici là.*

*Plus fort, comme je supporte pas la contradiction, ne serait-ce que celle d'un seul asticot Vert, je lui monte un coup fumant : la session le jour de la manif, et pendant qu'il va porter ses pancartes, j'te fais voter en DGV\* les décisions qui le fâchent à l'unanimité (sauf quelques socialos abstinentes que j'te les tiens par les subventcouilles), et quand mon Vert revient, il est marron (ah ah ah !)*



- (Bobo) Marrant, et à peine mesquin ! Mais explique moi, à moi, j'y comprends rien : ton pont de Mardié, tu disais qu'il coûtait 47 millions, tout d'un coup c'est **plus de 100 millions** que tu leur fais voter...

- (PP Ed, sûr de lui...) *Justement, c'est grâce au PPP ! Le privé coûte moins cher, j'te l'dis, donc finalement on paiera plus du double du prix de départ, tu suis ? Bon, c'est sûr, c'est sous-estimé... mais si le prix des fondations flambe et si le cours du pont s'effondre, ce qui est probable, on aura les surprises et puis les suppléments. Enfin non c'est le cours du PPP qui va s'envoler parce que c'est un produit financier complexe auquel personne ne comprend rien, aucun élu, même pas moi, même pas Lagarde, même pas Madoff qui pourtant avait tout compris...*

- (Bobo) 0000h, dis-donc, tes bonnes affaires d'immobilier qui ne coûte rien parce qu'on te fait un super-crédit alors que t'as plus un rond, c'est l'Amérique, ça... C'est pas le coup des surprises que tu vas avoir, c'est le coup des sub-primes ! Et est-ce que par hasard tu n'aurais pas l'idée perverse de mettre le Département en faillite, rien que pour te faire virer en touchant un méga-"Golden bye-bye" ???

- (PP Ed, triomphant...) *Tu sais, je suis fier, quand elle sera à nous dans trente ans et des poussières, j'ai trouvé comment on l'appellera, ma déviation de Mardié : la Doligérienne !*

- (Bobo) C'est cela, oui... Et ton pont, comme y'en aura jamais un : le Doligé-rien !

**- Allez, PP Doligé, laisse tomber !**

\* DGV = Doligé grande vitesse (Copyright T. Soler)

**(A suivre...)**



Valorisation des patrimoines et défense des habitants de Mardié

Siège social : Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard 45430 MARDIÉ

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)